canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUSTICE DE PAIX
DU DISTRICT DE MORGES

Case postale
Rue St-Louis 2
1110 Morges

JS26.049489

JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE MORGES

Interdiction de stationner et de passer

Immeuble sis Chemin de la Léchère 1 et 3 à 1169 Yens

Du : 10 novembre 2026

Vu la requête déposée par E-MOB SA, Rue du Château 16, à 1895 Vionnaz (VS), représentée par Petignat & Armor immobilier SA, Quai de la Veveyse 11 à 1800 Vevey,

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé à 1169 Yens, Chemin de la Léchère 1 et 3 (parcelle n° 1446 plan feuille 2),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de stationner et de passer dans le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,

que les conditions légales sont remplies,

le juge de paix,
appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :

I. **interdit** à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner et de passer sur cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions;

II. **autorise** la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus;

Tél. +41 21 557 94 00

III. **d i t** que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de Yens par l'autorité municipale et sur les lieux-mêmes par la partie requérante;

IV. **a r r ê t e** à 200 fr. les frais de la présente décision.

Le juge de paix :

Fabrice GROB

Du même jour

La présente décision est notifiée à la partie requérante.

Elle est communiquée au greffe municipal de la Commune de Yens en vue d'affichage au pilier public.

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition au tribunal dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble. Ce délai n'est pas suspendu par les féries (art. 145 al. 1 à 3 CPC). L'opposition n'a pas besoin d'être motivée.

Le juge de paix :

Fabrice GROB

Copie certifiée conforme à l'original
Le greffier